

ville de Villiers-le-bel

Département du Val d'Oise

Arrondissement de Sarcelles

DECISION DU MAIRE n° 65 /2023

Objet : Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Une femme coupée en 2 »

Le Maire de la Commune de VILLIERS-LE-BEL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et suivants,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020 portant élection de M. Jean-Louis MARSAC, en qualité de Maire,

VU la délibération du 10 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil municipal au Maire,

VU l'arrêté n°297 /2020 en date du 15 juillet 2020 portant délégation de signature à M. BALOSSA Christian.

DECIDE

Article 1- Un contrat de cession du droit d'exploitation sera conclu avec la compagnie Les bruits de la nuit représenté par Madame **Emma LE DOYEN** en sa qualité de Présidente, domiciliée au 65 rue Paul Eluard 93200 Saint-Denis, pour 1 représentation du spectacle «**une femme coupé en 2**» le **vendredi 31 mars 2023 à 20h30** à l'espace Marcel-Pagnol rue Gounod 95400 Villiers-le-Bel.

Article 2- Le montant de la prestation s'élève à **3 558€ TTC** (cession du spectacle, transports et défraiements), auquel se rajoutent les frais de restauration du soir soit 5 repas

Article 3- Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera transmise à M. le Sous-préfet de Sarcelles.

A Villiers le Bel, le 14/03 /2023

Pour le Maire
L'Adjoint Délégué
Christian

